

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE RETOURNAC
DCM 2023-04-043**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept avril à vingt heures zéro minute, le Conseil Municipal de la Commune de Retournac, légalement convoqué le 18 avril 2023, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, en présence du public, sous la présidence de Madame Patricia GOUDARD, Maire.

Nombre de conseillers

En exercice : 23
Présents : 16
Excusés représentés : 6
Votants : 22

Présents : Mesdames et Messieurs Patricia GOUDARD, Brigitte ROCHE, Thierry BENEVENT, Anne-Sylvie MIRMAND, Jean-Claude ABRIAL, Alain LUTZ, Jean-Pierre FILIOL, Christian PEYRARD, Maryse RIBEYRON, Raoul GANIVET, Carole GIGANT, David SUC, Stéphanie GRANOUILLET, Pierre ASTOR, Antoine MALEYSSON, Sébastien VINCENT

Absents excusés représentés : Daniel DILITTA a donné procuration à Monsieur Christian PEYRARD, Patrice WAUTHIER a donné procuration à Alain LUTZ, Maëlle JOLY a donné procuration à Monsieur David SUC, Christelle BLANCHER a donné procuration à Madame Patricia GOUDARD, Corinne TARGHETTA a donné pouvoir à Monsieur Pierre ASTOR, Cindy ISSARTEL a donné procuration à Thierry BENEVENT

Absent excusé non représenté : Jean-Yves AUBERT

Désignation du secrétaire de séance : Madame Stéphanie GRANOUILLET

Objet : Convention de financement entre l'Etat et la Commune de Retournac dans le cadre du Fonds d'Innovation Pédagogique

Mme Brigitte ROCHE, adjointe, présente au conseil municipal la convention de financement dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique entre l'Etat et la Commune de Retournac. Cette convention s'inscrit dans une démarche « Notre école faisons la ensemble » lancée par le Conseil National de la Refondation. L'objectif est de proposer des solutions en faveur de la réussite des élèves en créant des pôles d'excellence avec la clé des financements pour les innovations pédagogiques.

En concertation avec les services de l'Inspection Académique l'Ecole Théodore Monod a présenté un projet pédagogique qui s'articule autour des axes suivants :

- Développer la démarche scientifique avec la création d'un laboratoire de sciences/mathématique et d'un jardin
- Littérature et parcours culturel : enrichissement de la BCD avec l'acquisition de livres dédiés à la culture scientifique
- Favoriser le bien être des élèves avec la création d'un espace « apaisant » et d'un conseil d'élèves

La convention organise les modalités du soutien financier de l'Etat avec une subvention fixée à 11 920 € maximum, convention d'une durée d'un an avec une reconduction tacite jusqu'à l'exécution complète des dépenses et au plus tard à la date d'expiration du fonds d'innovation pédagogique fixée au 31/12/2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** la convention de financement entre l'Etat et la Commune de Retournac dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique attribuant une subvention de 11 920 € dans le cadre du projet pédagogique de l'Ecole Théodore Monod.
- **Autorise** le Maire à signer la présente convention jointe en annexe et tout document afférent à son exécution.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessous.

Pour extrait certifié conforme

**Le Maire,
Patricia GOUDARD**

